

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois-illegitimes-des-actes-de-profanation-des/article/combien-faudra-t-il-de-tetes>

# Combien faudra-t-il de têtes ?

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -

Date de mise en ligne : samedi 17 octobre 2020

---

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

---

## Combien faudra-t-il de têtes ?

**« Un musulman a décapité en pleine rue près de Paris un professeur qui avait montré en cours les caricatures de Mahomet, ce crime affreux prenant la suite de nombreux autres. C'est la logique des couteaux de Dieu, sur lesquels je m'étais permis ici même il y a quelques temps d'écrire quelques mots pour annoncer leurs futures manifestations. (<https://michelviot.wordpress.com/2018/05/22/les-couteaux-de-dieu>).**

En temps de guerre, la juste peine contre la rébellion contre l'Etat légitime est toujours la mort, de tradition immémoriale. Quand le Saint Père François parle de la peine de mort, il ne traite que celle dont il est question dans le catéchisme de l'Eglise catholique : le châtement suprême pour les crimes de droit commun en temps de paix.

Le temps de guerre constitue un cadre complètement différent. Quand la guerre éclate, la mort s'invite, tel un incendie qui embrase une forêt, et la lutte contre ce feu destructeur exige bien souvent des contre-feux. Pour mener une guerre, une armée ne peut que condamner à mort ses déserteurs, et pour protéger le peuple qui lui est confié, un Etat digne de ce nom doit condamner à la même peine, les révolutionnaires et les terroristes. Seule une grâce du pouvoir exécutif peut suspendre la sévérité de la justice.

Depuis plusieurs années la France est en guerre contre des gens qui se réclament de l'islam. On n'égorge pas et on ne coupe pas des têtes au nom de Moïse ou de la Vierge Marie ! C'est pourquoi la communauté musulmane ne peut nous être que suspecte. Si ses dirigeants étaient loyaux, tant vis à vis de la France, que vis à vis des religions autres que la leur, ils devraient le comprendre et cesser de parler d'islamophobie. Quand on constate avec tristesse la manière dont ils se sont désolidarisés des catholiques à propos des conséquences religieuses du confinement, on se demande à quoi sert le dialogue inter-religieux ? Comme l'Etat laïc, ils sacrifient joyeusement à Saint Sanitaire, un saint qui pourrait leur jouer des tours, si un jour des scientifiques patentés décrétaient dangereuses la circoncision et la nourriture halal !

La France est en guerre ai-je dit, mais les mesures qu'elle prend pour lutter contre ses ennemis sont visiblement inadaptées. Certains juristes nous disent avec raison qu'on ne peut être en guerre qu'avec un Etat de droit. On ne peut ériger Daesh à un tel niveau pour les besoins de la cause, et l'état d'urgence est insuffisant. C'est donc l'état de siège qu'il faudrait invoquer, prévu par l'article 36 de la Constitution qu'il faut regarder, Et ce sont nos juristes qui devraient réfléchir à ses modalités d'application surtout à partir de 1878, quand la Chambre vota un texte du même genre, donc dans les débuts de la IIIe République.

L'avantage de voir transférée l'autorité judiciaire à des tribunaux militaire pour les crimes et délits, relevant de ce qui a causé l'instauration de cet état de siège, pour la lutte contre ceux qui nous font la guerre à l'extérieur, comme à l'intérieur, lesquels jugeraient sans appel, ne laissant que le recours en grâce aux condamnés, serait autrement efficace que ce à quoi nous assistons en ce moment. Trop de juges civils sont guidés plus par l'idéologie que par les lois.

## Combien faudra-t-il de têtes ?

---

Loin de moi, de prendre Marat pour modèle, mais il était doué tout de même d'un savoir-faire en matière de violence, qu'en 1790, l'aigreur et le dérangement mental n'avait pas encore obscurci. Il écrivait dans son journal « l'ami du peuple. » en décembre 1790, alors que beaucoup croyaient la révolution terminée, ou, si elle devait continuer, bien incapable de commettre les atrocités qu'on lui connaît « Il y a une année que cinq ou six cents têtes abattues vous auraient rendus libres et heureux. Aujourd'hui, il en faudrait abattre dix mille. Sous quelques mois peut-être en abattrez-vous cent mille, et vous ferez à merveille : car il n'y aura point de paix pour vous, si vous n'avez exterminé, jusqu'au dernier rejeton, les implacables ennemis de la patrie. ». (Histoire et Dictionnaire de la Révolution française 1789-1799 de Jean Tulard, Jean François Fayard ,Alfred Fierro , p 969 art Marat. Ed Robert Laffont).

Marat savait parfaitement que les luttes envisagées se produiraient entre terroristes. Ce qu'il avait vu depuis 1789 ne lui laissait aucun doute. Aujourd'hui, le terrorisme est bien marqué d'un côté précis, il a certes des alliés, conscients et inconscients qui viennent d'ailleurs Mais ils sont connus. Mais si j'avais des responsabilités politiques, que grâce à Dieu je n'ai pas, sans conserver les chiffres de Marat, je tiendrai le plus grand compte de ce qu'il dit de la progression d'une répression qui tarde. La première révolution française, comme beaucoup d'autres ont révélé l'importance sanglante des retards. Quand on se trouve comme le roi Louis XVI devant des événements inédits, et que l'on a des chances raisonnables de les surmonter, on peut utiliser le retard, ou faire semblant. Mais, avec évidemment le recul, on sait qu'il y a toujours des instants à ne pas manquer. Et l'on en est d'autant plus lucide qu'on a l'instinct sanguinaire, qu'on est sensible voire attiré par ce qu'il y a de bestial dans l'homme. Ce n'était bien évidemment pas le cas de Louis XVI, très certainement celui de Marat.

Les gens qui nous gouvernent, peuvent en matière de goût du sang et de bestialité se réclamer de Marat. Leur projet de loi bioéthique le prouve, comme la manière dont ils gèrent l'épidémie de covid. L'obsession covid s'est emparée du monde politique, et le virus produit une sorte de consensus de la bonne distraction des graves problèmes de ce temps. Les masques constituent un symbole très lourd de conséquences, on ne voit pas très bien l'absolutisme de leur protection, mais on ressent parfaitement les effets de ce qu'ils empêchent ! Oui nous sommes bien, pour reprendre un excellent titre (qui n'est pas de moi) sur ce sujet, en plein bal masqué conduisant à la danse macabre.

Funeste calcul que de croire que ce virus fera oublier aux Français les catastrophes qui les attendent, et leurs véritables auteurs. Ce n'est pas la Cour de justice de la République qui leur apprendra quoi que ce soit. D'ailleurs une majorité de nos compatriotes n'en attend pas grand-chose ! Mais les têtes coupées font toujours de l'effet dans un pays comme le nôtre. C'est une question de nombre et aussi d'acteurs. Quelles têtes tomberont, et qui les fera tomber ? Car ne doutez pas que le coeur y soit dans notre pays, tellement « enrichi. » par des cultures multiples, où on pratique plus de 200 000 avortements par an, où la performance va augmenter, où le jeu de cache-foetus va être organisé par la loi, favorisant le séjour en ventres différents, organisant un tourisme utérin, faisant triompher la nouvelle maternité-labyrinthique, signe de libération pour notre époque. Mais combien de têtes faudra-t-il encore, en souhaitant que ce soient celles des autres qui culbutent et en espérant que les boueux de nos villes ne se mettent pas en grève pour les ramasser ? »

P. Michel Viot

Site source :

[Michel Viot](#)